

# SNALC

Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur

n°8 - mars 2015



## LA LETTRE D'INFORMATION Enseignement privé sous contrat

[www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)

SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS

Sommaire

- 1 ■ Le SNALC-FGAF poursuit sa mission
- 2 ■ Du nouveau du côté mutuelle !  
■ Pourquoi adhérer ?  
■ Commission nationale de l'emploi du second degré  
■ Le maillage du territoire
- 3 ■ Appel aux collègues de l'enseignement public nommés dans le privé  
■ Halte à la précarité, au favoritisme et à la marchandisation des plus fragiles !
- 4 ■ Le harcèlement – phénomène de mode ?  
■ Congrès national du SNALC-FGAF
- 5 ■ Bulletin d'adhésion
- 7 ■ Responsables académiques

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



Flashez :



Contactez : [prive@snalc.fr](mailto:prive@snalc.fr)

## Le SNALC-FGAF poursuit sa mission



Les élections professionnelles se sont achevées comme prévu le 4 décembre et les résultats ont pu être publiés rapidement.

Vous savez donc que dans l'enseignement privé sous contrat avec l'État le SNALC-FGAF n'est pas l'un des trois « grands » (CFDT – SNEC – SPELC) mais l'un des six « petits » (CGC – SUNDEP – SNALC – CGT – CNMEP – FO).

Les voix qu'il a obtenues et ses prochaines démarches au sein de l'enseignement privé lui permettent toutefois d'occuper sa place et d'intervenir partout où les collègues, en particulier les adhérents, le solliciteront.

Merci à tous ceux et toutes celles qui se sont portés candidats sur les listes du SNALC-FGAF et aux électeurs/trices qui ont ainsi permis à notre syndicat de franchir cette première étape électorale nouvelle manière au sein de l'enseignement privé.

### Et dans le Public ?

Pour information : le SNALC-FGAF a obtenu son siège au Comité Technique Ministériel, un siège supplémentaire de commissaire paritaire national (chaire-sup) et de nombreux sièges de commissaires paritaires académiques supplémentaires, confortant ainsi sa place de deuxième syndicat du second degré !

**Hervé GARLET**

*Secrétaire national - Enseignement Privé*

## Du nouveau du côté mutuelle !

À la suite de notre article sur les mutuelles de l'enseignement privé, nous avons reçu divers encouragements à prospecter ce secteur dont il faut répéter qu'il n'est pas vraiment satisfaisant pour tous. Cette prospection précise commence à porter ses fruits parce que le SNALC-FGAF négocie pour TOUS ses adhérents, du public comme du privé.

Le SNALC-FGAF a le plaisir de vous informer qu'il vient de passer divers accords au bénéfice de ses adhé-

rents du privé comme du public, à la façon d'un Comité d'entreprise.

Le résultat des élections professionnelles qui ont confirmé notre progression nous aide à être pris très au sérieux par tous ces organismes. Du coup, leur nombre augmente(ra) ! ■

Pour en savoir plus, connectez-vous sur le site [snalc.fr](http://snalc.fr)

## Pourquoi adhérer ?

Vous bénéficiez du remboursement de 66% du montant de la cotisation sous forme de diminution de vos prochains impôts sur le revenu au titre de 2015, ou d'un versement effectué par le Trésor si vous n'êtes pas imposable.

L'adhésion est valable un an de date à date et comprend la protection GMF « risques du métier » ainsi que l'accès aux avantages. Toutefois, l'avantage le plus important est celui que le SNALC-FGAF vous apporte directement : la Quinzaine Universitaire, les informations, les conseils, le suivi et la disponibilité.

**N'hésitez pas !**

Consultez les lettres électroniques au privé sur le site [snalc.fr](http://snalc.fr)

## Commission nationale de l'emploi du second degré

Elle s'est réunie le 28 janvier et a refusé au SNALC-FGAF d'adhérer à l'« Accord national professionnel sur l'organisation de l'emploi des maîtres des établissements catholiques d'enseignement du second degré sous contrat d'association » (20 voix et 4 abstentions).

**Motif :** le SNALC-FGAF n'a pas obtenu un des dix sièges au CCMMEP (cf. art. 1-1 et 7.1.1.1 dudit accord), ils sont tous occupés par les « trois grands ». Or, les articles évoqués ne paraissent pas verrouiller l'accès à la CNESD. En outre, la CGT, FO et la CGC qui ne font pas

partie des « trois grands » siègent dans des CAE. Le SNALC-FGAF étudie donc les possibilités de recours.

**Conclusion :** bien que le SNALC-FGAF soit passé devant le SPELC dans l'académie de Versailles, notre organisation syndicale est réputée non représentative par tous ceux qu'elle dérange...

**Pourtant, elle est bien la seule de l'Enseignement public à ne pas être ennemie de l'Enseignement privé (et réciproquement), à apprécier la complémentarité des deux voies et à réclamer un traitement égal des personnels enseignants.**

**En attendant les élections professionnelles de 2018 :** nous avons remarqué depuis quelques années, et plus encore lors des dernières élections, que les personnels des rectorats affectés aux DEP sont particulièrement disponibles, bien intentionnés et qu'ils ne manquent pas de nous aider et de nous renseigner. Il faut dire qu'ils nous connaissent aussi dans le cadre de l'Enseignement public et que nous syndiquons les personnels administratifs. Cela nous permet et nous permettra de suivre nos adhérents du privé et d'intervenir pour eux le cas échéant. ■

## Le maillage du territoire

APPEL à tous les collègues sympathisants

et notamment ceux qui ont voté pour nous et que nous ne connaissons pas

**Faites-vous connaître ! Nous disposerons à la rentrée 2015 d'un certain nombre d'heures de décharge syndicale** (non encore connu) au profit exclusif de l'Enseignement privé (pas seulement catholique) que nous réserverons évidemment aux collègues désireux d'agir au sein de leurs établissements au bénéfice des maîtres et documentalistes et avec le soutien de notre syndicat.

Un nombre croissant de relais locaux aura naturellement une influence positive à tous niveaux. À vous de jouer !!!

**Parlez-en entre vous ; nos responsables académiques sont à votre disposition.** En particulier, les équipes académiques sont prêtes à vous accueillir.

## Appel aux collègues de l'enseignement public nommés dans le privé

**Vous êtes environ 2 000. Nous procédons actuellement à votre recensement. Nous avons observé parmi ceux d'entre vous que nous avons approchés un intérêt marqué pour notre syndicat, ce qui prouve que votre expérience vous a permis d'apprécier la complémentarité**

**privé-public, ainsi que la justesse de nos positions.**

Certains d'entre vous sont adhérents et font même partie de nos équipes académiques. Nous souhaitons étoffer cette représentation de collègues qui se savent

efficacement défendus et informés par nos commissaires paritaires (chaire sup, agrégés, certifiés, contractuels).

Vous recevrez un courrier spécifique au troisième trimestre mais vous êtes déjà bien cordialement invités à vous manifester sans tarder ! À bientôt ! ■

# Halte à la précarité, au favoritisme et à la marchandisation des plus fragiles !

**À vous, les maîtres-délégués,**

- parce que vous vivez dans une précarité indigne et scandaleuse ;
- parce que votre salaire peut être réduit ou disparaître en fonction des services, disponibles ou non ;
- parce que, quelle que soit la qualité et le sérieux de votre travail, on peut vous « remercier » du jour au lendemain, sans autre forme de procès, si votre tête ne revient pas à Pierre ou Paul ou, disons, si vous n'avez pas la gueule de l'emploi ;
- parce qu'on se sert de vous, sans vergogne, que vous servez de bouche-trous et que, pour autant, on est très généreux concernant vos obligations ;
- parce que vous êtes scandaleusement mal payés : est-il normal d'être contraint à survivre avec 1 486 euros bruts proposés (soit 30 euros de plus que le SMIC pour un diplôme Bac + 3) ?
- parce que vous êtes tout de même 25 %, 21 200 collègues enseignant dans l'enseignement privé (4 100 dans le premier degré et 17 100 dans le second degré en 2014-2015) ;
- Parce que vous êtes parfois surdiplômés et que, comme vous travaillez dans l'enseignement privé sous contrat, on ne tient aucun compte de vos diplômes dans vos salaires.
- parce que, souvent, vous êtes pris dans les tourmentes du quotidien et, souvent aussi, chargés de famille, sans latitude réelle pour vous donner les moyens de préparer un concours dans des conditions décentes ;
- parce que, à diplôme égal, vous souffrez des différences salariales avec vos collègues du public pouvant aller jusqu'à 500 euros ;
- parce que le CDD est fréquent ; ce qui n'empêche pas les recteurs d'en recruter de nouveaux ;
- parce que le CDI qu'on vous propose n'en porte que le nom, car chaque année votre poste peut être attribué à un collègue-titulaire, que sa reconduction n'est rendue possible que grâce à l'accord du chef d'établissement qui peut tout à fait vous remercier ;
- parce que l'accès à l'échelle de rémunération des AE (Adjoints d'enseignement) a disparu alors que **la plupart d'entre vous sont prêts à choisir entre une rémunération plus que modeste et une précarité digne du libéralisme le plus forcené ;**
- parce que l'État se permet ce qui serait intolérable dans des entreprises privées et qu'il est hors la loi avec le droit européen qui interdit le maintien en précarité des agents public.

Pour toutes ces raisons, chers collègues maîtres-délégués, le SNALC a pour mission d'être à vos côtés pour vous informer, vous soutenir et vous défendre ! Nous sommes là ! C'est votre intérêt, celui de vos élèves et au-delà, de l'enseignement privé.

Écrivez-nous, nous saurons respecter **la confidentialité** toujours de mise dans notre mission et sans doute plus encore dans votre cas où, nous le savons bien, le moindre esprit critique peut parfois signifier « la porte ! ». ■

**Marie-Claire SALESSY-OSWALD**

SNALC-FGAF Versailles, enseignement privé sous contrat

# Le harcèlement – phénomène de mode ?

Si vous avez lu le « [Livre blanc](#) » consacré à la souffrance des fonctionnaires au travail (FGAF 190 pages, novembre 2012) et le « [Livre blanc](#) » sur les conditions de travail des fonctionnaires et agents publics (FGAF 390 pages, mai 2014), vous en savez déjà beaucoup – mais très peu par rapport à tout ce qui se passe (consultables gratuitement en ligne). La jurisprudence en la matière s'étoffe régulièrement depuis environ 4-5 ans.

Le harcèlement auquel les personnels enseignants sont exposés est rarement à caractère sexuel. Les violences physiques sont moins rares. Les plus fréquentes sont morales.

- **De quoi s'agit-il ?**

Le harcèlement est une infraction pénale qui commence de manière insidieuse. C'est un phénomène protéiforme aux formes variables qui témoigne de l'imagination de son ou de ses auteurs : comportements ou actes agressifs, de dénigrement, de mise à l'écart, de critique exagérée, de diffamation, de destruction d'objets personnels, marques de mépris affiché etc. ayant pour effet de saper, de ruiner ou de briser le moral de la victime en la réduisant au silence ou à l'impuissance.

Le harcèlement est caractérisé et punissable pénalement dès que deux de ces actes ont été commis.

La méchanceté n'est pas le seul but du harcèlement.

En effet, ce but peut en cacher un autre ; par exemple casser un

collègue pour qu'il parte et laisse une place libre, pour qu'on lui retire les « bonnes classes » et donc l'enfoncer un peu plus, pour qu'on donne ses heures supplémentaires à d'autres, etc.

- **Et les autres personnels ?**

Ce n'est pas mieux. Les jalousies, les inimitiés, les incompatibilités d'humeur au sein d'un même bureau exigu... La carrière – ah ! la carrière !

- **Et les élèves ?**

Chez eux, c'est souvent encore pire. Le cinéma, les jeux vidéo, les histoires colportées, notamment sur les réseaux sociaux, les maladrotes de quelques professeurs, du CPE, de l'assistant(e) social(e), les différences visibles (vêtements, taille, coiffure etc.) plus encore que les résultats scolaires (les trop bons sont parfois fort mal vus !), la pauvreté, la solitude, la fragilité etc. provoquent le harcèlement d'environ un élève sur dix – selon les déclarations faites ; or, nous savons que nombre de victimes se taisent. Bref : une catastrophe des temps modernes.

Et le privé ne semble pas y échapper plus que le public.

- **Que faire ?**

- Être attentif ; oser l'ingérence.
- Ne pas ignorer le/la collègue, le/la secrétaire, l'élève en souffrance.
- Parler, agir, mobiliser quelques collègues, discrètement mais efficacement.

- Penser que chacun(e) de nous peut être harcelé par son chef d'établissement, son IPR, ses collègues, ses élèves, les parents. Penser qu'un élève est toujours fragile malgré toutes les apparences, que la solidarité intergénérationnelle est de mise à l'école plus que partout ailleurs, que la fuite est non seulement répréhensible mais indigne.

- Se rappeler que l'on éduque par l'exemple.

- Se rappeler aussi que les lois, les règlements, les outils tels que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), le CHSCT... ne sont « pas faits pour les chiens » et qu'ils sont là pour servir... et ne pas hésiter à déposer plainte si nécessaire quand la situation est grave.

**Non, le harcèlement n'est pas à la mode ; on le découvre progressivement dans son ampleur et notre syndicat (avec ceux de la FGAF) n'a de cesse de dénoncer cette évolution inquiétante et d'encourager à la résistance.** N'hésitez pas à agir et si vous craignez pour vous-même, appelez à l'aide, nous saurons vous conseiller et s'il le faut, intervenir.

**Hervé GARLET**

Bureau national du SNALC-FGAF,  
co-auteur des « Livres blancs » avec

**José RAZAFINDRANALY**

Vice-président de l'IFS de la FGAF

## 97<sup>ème</sup> Congrès national du SNALC-FGAF

**Congrès national du SNALC-FGAF en Corse ouvert à tout adhérent à jour de cotisation**  
(adhésion/ré-adhésion sur place possible - à l'ouverture du Congrès)

**à Porto-Vecchio du 27 au 30 avril.**

**Ce sera un congrès d'élections,  
les collègues du privé sont bien évidemment invités à se manifester eux aussi !**

Connectez-vous au [site national](#), lisez la Quinzaine Universitaire,  
toutes les informations à ce sujet se trouvent à la [dernière page du n° 1376](#) !

**FACILE 😊 ! Adhérez en ligne** sur le site du SNALC (www.snalc.fr) par **CARTE BANCAIRE (paiement sécurisé et immédiat) :** plus de chèque à remplir, ni de courrier à envoyer, juste quelques clics et c'est fait 😊 !

## ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie d'environ 30 euros incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation



### ACADÉMIE DE .....

Adhésion  Renouvellement

Madame  Mademoiselle  Monsieur

### NOM USUEL .....

Née ..... PRÉNOM .....

Date de naissance

Adresse .....

CP     Ville .....

Tél. fixe

Mobile

Courriel .....

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.

### CORPS ..... DISCIPLINE .....

Cl norm  Hcl Éch. .... Depuis le

Stagiaire  TZR  Enseignement privé s/c

CPGE  PRAG  PRCE  STS  Sections internationales

Chef de travaux  Formateur IUFM  CNED  GRETA

Établissement d'exercice 2014/2015 code

Nom .....

Adresse .....

CP     Ville .....

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) **délégué SNALC** de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.  
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de ..... € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**	Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**
AGRÉGÉS Classe Normale				CERTIFIÉS, P-EPS, PLP Classe Normale			
4	190 €	64	197 €	4	160 €	54	172 €
5	200 €	68	212 €	5	170 €	58	177 €
6	210 €	71	225 €	6	180 €	61	185 €
7	220 €	75	238 €	7	190 €	64	196 €
8	230 €	78	252 €	8	200 €	68	209 €
9	235 €	80	268 €	9	210 €	71	225 €
10	245 €	83	287 €	10	220 €	75	243 €
11	250 €	85	297 €	11	230 €	78	257 €
AGRÉGÉS Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIÉS, P-EPS, PLP Hors Classe			
1 à 6	265 €	90	340 €	1 à 7	245 €	83	280 €

ÉTUDIANTS M1/M2	30 €
STAGIAIRES (90 euros de moyenne ailleurs, sans assurance !)	70 €
DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M. A., Assistants Éducation, Adjoints administratifs (Adjænes), Personnels administratifs retraités	60 €
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjænes), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €
CLD, ATER, Professeurs RETRAITÉS	125 €
PEGC / CE EPS / Adjoints d'Enseignement	180 €

### ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES DE LA GMF COMPRISES

**CPE, Chefs d'établissement, Inspecteurs, Universitaires... nous contacter (info@snalc.fr)**

\* Coût réel après impôts : **66 % du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts (ou crédités si non imposable).**

\*\* Moyenne des 2 autres principaux syndicats nationaux du 2<sup>nd</sup> degré, **sans protection juridique** (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation SNALC !).

Cotisation de base (cases bleutées) : .....

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = ..... €

COUPLE avec ..... : - 25 % de S/T (- 25 % pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC)

MONTANT À RÉGLER (arrondir à l'euro) : ..... €

# Cotisations 2014/2015

## le prélèvement automatique

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité  
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)

**FACILE ☺ !** Adhérez en ligne sur le site du SNALC ([www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)) par **prélèvements automatiques mensualisés (paiement sécurisé et immédiat)** : plus de courrier ni de RIB à envoyer, juste quelques clics et bonjour la tranquillité ☺ !



## Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire vous autorisez le SNALC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNALC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA  
FR 87ZZZ000675

### NOM, PRÉNOM, ADRESSE du titulaire du compte à débiter

.....  
.....  
CP     .....

### DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

Paiement récurrent/répétitif (mensuel)

Référence Unique du Mandat (RUM)

### ORGANISME CRÉANCIER Syndicat National des Lycées et Collèges



4, rue de Tréville – 75009 PARIS

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le SNALC que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte

Date :

Signature :

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reconductible : **remplissez datez et signez** le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4, rue de Tréville – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 15 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin au tarif en vigueur.



### → PUISSANT, EFFICACE

Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2<sup>e</sup> syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

### → INDÉPENDANT, HUMANISTE

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

### → PROTECTEUR

Le SNALC-FGAF défend les intérêts matériels et moraux des personnels. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**

# Responsables académiques

ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT
<b>AIX MARSEILLE</b>	<b>M. Thierry Tirabi</b> - (Vice-Pdt) <b>M. Gilbert Aguilar</b> snalc.am@laposte.net - Tél 09.51.52.98.08 http://www.snalc.org	<b>M. Marc Silanus</b> snalc.am@laposte.net	<b>SNALC - M. Didier Anastay</b> - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	<b>M. Thierry Tirabi</b> <b>M. Gilbert Aguilar</b> snalc.am@laposte.net
<b>AMIENS</b>	<b>M. Martial Cloux</b> - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	<b>M. Patrice Leloir</b> 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Fleury</b> 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	<b>M. Philippe Trépagne</b> - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dmmail.com
<b>BESANÇON</b>	<b>Mme M. Houel</b> - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	<b>Mme Sylvie Prévot</b> snalc.besancon@gmail.com Tél 06.33.26.99.13	<b>M. Gilles Chambaret</b> 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	<b>Mme Michèle Houel</b> (voir col. Présidente) Vice-Pdt <b>Mme A.-M. Marion</b> - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
<b>BORDEAUX</b>	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	<b>M. Thierry Claus</b> Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	<b>M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC</b> 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> (voir col. Présidente)
<b>CAEN</b>	<b>M. Henri Laville</b> - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	<b>Mme Anne Parléani</b> 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Richard Piquet</b> rpiquet@aol.com 1, rue de Perseigne - 72610 Champfleury	<b>M. Henri Laville</b> (voir col. Président)
<b>CLERMONT FERRAND</b>	<b>M. Jean-René Lanaret</b> 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	<b>Mme Isabelle Defix</b> - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Courmon d'Auvergne isalionel@orange.fr	<b>Mme Nicole Duthon</b> - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	<b>Mme Duthon</b> (voir col. Trésorier) <b>Mme Vautrin</b> - Tél 04.73.30.84.84
<b>CORSE</b>	<b>M. Lucien Barbolosi</b> Tél 06.80.32.26.55	<b>Mme Sylvie Chiariglione</b> Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	<b>SNALC - M. André Agostini</b> Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	<b>M. Pierre D. Ramacciotti</b> - Tél 06.11.27.16.35 <b>Mme R-Marie Biancardini</b> - Tél 06.18.53.80.83
<b>CRÉTEIL</b>	<b>M. Loïc Vatin</b> - Tél 07.82.95.41.42 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	<b>Mme Marie-Hélène Burnouf</b> 33, rue de Seine 75006 Paris	<b>SNALC - Mme Damienne Vatin</b> 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	<b>M. Emmanuel Protin</b> Tél 06.17.82.23.05 - e.protin@snalc.fr
<b>DIJON</b>	<b>Mme Françoise Morard</b> 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	<b>Mme Line Godfrey</b> 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	<b>M. Bernard Thiébaud</b> 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	<b>M. Florian Martin</b> - Tél 06.34.11.25.21 vivantmartin@hotmail.fr - <b>M. Maxime Reppert</b> Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com
<b>GRENOBLE</b>	<b>M. Alexandre Froelicher</b> - Tél 06.70.77.19.93 42, rue Pierre Semard - 38000 Grenoble alexandre.froelicher@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble	<b>M. Bernard Lévy</b> Tél 06.45.16.55.25 - flo.ber@aliceadsl.fr	<b>Mme Anne Mugnier</b> a.mugnier.snalc@gmail.com Tél 06.13.63.89.46	<b>M. Alexandre Froelicher</b> (voir col. Président)
<b>LILLE</b>	<b>M. Benoît Theunis</b> - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métrairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	<b>M. G. Petitberghien</b> - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	<b>Mme Rots</b> - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	<b>M. Grégory Petitberghien</b> (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
<b>LIMOGES</b>	<b>M. Frédéric Bajor</b> - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	<b>M. Olivier Jaulhac</b> 50, av. du G <sup>e</sup> Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	<b>SNALC - M. Saillol</b> 6, rue Monnet - 23000 Guéret	<b>M. Oger</b> (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app' 64 - 87100 Limoges ogrfrederic@orange.fr
<b>LYON</b>	<b>M. Christophe Paterna</b> - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	<b>Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau</b> 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> (voir col. Trésorière)
<b>MONTPELLIER</b>	<b>M. Karim El Ouardi</b> - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles II, 16 imp. Antoni Tapiés 66270 Le Soler - president.snalcmontpellier@gmail.com	<b>M. Vincent Clavel</b> rue du Puits Descarses - 30190 Brianon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	<b>Mme Christine Begue</b> 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	<b>Mme Chantal Outrebou</b> - Tél 06.84.28.78.02 coutebou@voila.fr
<b>NANCY METZ</b>	<b>Mme Elisabeth Exshaw</b> - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>SNALC</b> 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> Tél. 06.76.40.93.19
<b>NANTES</b>	<b>M. Hervé Réby</b> - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	<b>Mme Marie-Christine Ferrere</b> 11, rue des Aubépines - 44980 S <sup>te</sup> Luc sur Loire snalc.nantes@orange.fr	<b>M. Laurent Marconini</b> SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Hervé Réby</b> (voir col. Président)
<b>NICE</b>	<b>Mme Dany Courte</b> - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	<b>Mme Françoise Tomaszuk</b> Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	<b>SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc</b> 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	<b>Mme Dany Courte</b> (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08
<b>ORLÉANS TOURS</b>	<b>M. François Tessier</b> - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	<b>M. Laurent Chéron</b> - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	<b>SNALC - 6, rue J.-B. Clément</b> 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	<b>M. Laurent Chéron</b> (voir col. Secrétaire)
<b>PARIS</b>	<b>Mme Fabienne Leloup</b> f.loupsnalc@yahoo.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41	<b>M. Gildas Le Roux</b> snalcparissecrétariat@gmail.com Tél - 07.70.43.98.05	<b>M. Laurent Marconini</b> SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>Mme Fabienne Leloup</b> (voir col. Présidente)
<b>POITIERS</b>	<b>M. Toufik Kayal</b> - toufikkayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	<b>M. Alain Roche</b> 8, av. Louis Dagnon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	<b>Mme Elodie Le Droucpeet</b> 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	<b>M. Toufik Kayal</b> (voir col. Président)
<b>REIMS</b>	<b>M. Thierry Koessler</b> - snalc-reims@laposte.net 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims Tél 06.50.51.19.60 - 09.51.57.00.86	<b>M. Francis Nizet</b> - fnizet@yahoo.fr 17, route Royale - 08210 Mouzon Tél 06.50.76.16.92	<b>Mme Fabienne Koessler</b> snalc-reims@laposte.net 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims	<b>M. Thierry Koessler</b> (voir col. Président)
<b>RENNES</b>	<b>Mme Brigitte Ayala</b> - snalc.35@orange.fr 20, les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94	<b>M. Gaëtan Maléjacq</b> - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	<b>M. Henri Ayala</b> hoyal@libertysurf.fr 20, les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne	<b>Mme Brigitte Ayala</b> (voir col. Présidente)
<b>LA RÉUNION</b>	<b>M. Pradel</b> - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	<b>M. Ph. Peyrat</b> - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	<b>M. Patrick Hamel - SNALC</b> 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis	<b>M. Jérôme Motet</b> 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
<b>ROUEN</b>	<b>M. Thieff</b> - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	<b>M. Nicolas Rat</b> - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	<b>SNALC - Mme de Bigault de Granrut</b> 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	<b>M. Nicolas Rat</b> (voir col. Secrétaire)
<b>STRASBOURG</b>	<b>M. Jean-Pierre Gavrilovic</b> SNALC - 5 a boulevard du président Edwards - 67000 Strasbourg jp_gavri@yahoo.fr - Tél 07.81.00.85.69	<b>M. Guy Hervé Westermann</b> 2, rue de l'Été 68720 - Spechbach-le-Bas Tél 03.89.25.53.24 - snalc-strasbourg@snalc.fr	<b>Mme Valérie Blondel</b> snalc-strasbourg@snalc.fr	<b>M. Sébastien Hirth</b> hirth@hotmail.com
<b>TOULOUSE</b>	<b>M. J-F Berthelot</b> - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	<b>M. Jean-Christophe Deydier</b> jcdeydier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	<b>Mme Marie-Hélène Piquemal</b> 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	<b>Mme Sylvie Compte-Sastre</b> - Tél 06.74.05.29.80 <b>M. Florian Marty</b> - Tél. 06.03.38.36.79
<b>VERSAILLES</b>	<b>M. Frédéric Seitz</b> - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>Mme Anna Delmon</b> - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>M. Matthieu Poiré</b> snalc.versailles@gmail.com	<b>M. Frédéric Seitz</b> (voir col. Président)
<b>DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER</b>	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	<b>Mme Anna Delmon</b> Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>SNALC</b> Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> (voir col. Président)